

Fiche SAMU PALLIA BRETAGNE - Guide d'utilisation -

Il est indispensable de faire précéder la rédaction de cette fiche par un temps de coordination ou de concertation avec le patient, ses référents, et l'ensemble de l'équipe soignante.

<p>Quel sont les objectifs de cette fiche ?</p> <ul style="list-style-type: none">➤ Transmettre au médecin intervenant en situation d'urgence des informations utiles pour permettre une prise en charge appropriée du patient, selon son état et ses souhaits.➤ Cette fiche est une aide à la décision mais le médecin qui intervient dans la situation d'urgence reste autonome dans ses décisions.	<p>Qui rédige cette fiche et quand ?</p> <ul style="list-style-type: none">➤ Cette fiche est à élaborer : en dehors d'un contexte d'urgence<ul style="list-style-type: none">• par le médecin traitant• <u>ou</u>, en lien avec ce dernier, par tout médecin impliqué dans la prise en charge palliative du patient, en concertation avec le patient, ses référents, et l'ensemble de l'équipe soignante.➤ Si vous êtes médecin spécialiste, ne pas oublier de faire valider le contenu de la fiche par le médecin traitant.	<p>Quels sont les patients concernés ?</p> <p>Les patients porteurs d'une maladie grave évolutive, pas forcément cancéreuse :</p> <ul style="list-style-type: none">➤ en phase d'aggravation : les traitements curatifs ne contrôlent plus l'évolution de la maladie, le projet thérapeutique est centré sur la qualité de vie, une décision de limitation ou arrêt de traitement(s) est posée,...➤ en phase terminale : avec une évolution naturelle vers le décès à court terme.
<p>Comment la remplir pour assurer sa lisibilité ?</p> <ul style="list-style-type: none">➤ S'assurer que vous avez bien cette fiche en format informatique. Si ce n'est pas le cas, son téléchargement est possible sur le site www.bretagnesoinspalliatifs.com➤ Saisir directement les données dans la fiche sur votre ordinateur. Il s'agit d'un « formulaire » pdf : seuls les champs à renseigner peuvent être modifiés. Il est conseillé d'activer le bouton en haut à droite « Select. les champs existants ». Ces champs peuvent aussi être remplis par « copié-collé » de type « ctrl C-ctrl V ».➤ Toutes les rubriques doivent être renseignées si possible. Les champs cerclés de rouge sont obligatoires. Si l'information demandée n'est pas connue, le préciser.➤ Enregistrer la fiche avec les données saisies pour un patient sur votre ordinateur : <i>en la nommant par exemple : « AAAA/MM/JJ- FicheSAMUPallia-Nom-Prénom »</i>	<p>Comment la diffuser ? / Comment le SAMU la consulte ?</p> <ul style="list-style-type: none">➤ A dresser la fiche en format pdf par voie électronique à l'adresse mail du SAMU correspondant au département de résidence du patient :<ul style="list-style-type: none">✉ Côtes d'Armor : sec.regulsamu@ch-stbrieuc.fr francoise.cellier@ch-stbrieuc.fr✉ Ille-et-Vilaine : fabienne.bouyer@chu-rennes.fr myriam.laloue@chu-rennes.fr✉ Finistère : secretariat.samu29@chu-brest.fr samu29.chu-brest@medical29.apicrypt.org✉ Morbihan : secretariat.samu56@ch-bretagne-atlantique.fr emily.lesigne@ch-bretagne-atlantique.fr <p>ET à l'ensemble des médecins intervenant dans la PEC du patient (Médecin traitant/ spécialiste /coordinateur/médecin de SP)</p> <ul style="list-style-type: none">➤ L'insérer dans le DMP du patient, s'il existe. Dans ce cas, cocher la case « DMP patient créé » de la fiche. Vous pouvez joindre également dans le DMP une copie des directives anticipées du patient (s'il en a rédigées) et tous les documents que vous jugez opportuns.	
<p>Qui réactualise cette fiche et dans quelles situations ?</p> <ul style="list-style-type: none">➤ Le médecin rédacteur de la fiche initiale (première fiche SAMUPALLIA du patient) reste responsable de sa réactualisation dans les situations suivantes :<ul style="list-style-type: none">✓ En cas de changement(s) significatif(s) dans l'évolution de la maladie ou des traitements.✓ En cas de modification des souhaits du patient.<ul style="list-style-type: none">- Le patient et/ou la personne de confiance doivent être avertis que tout changement (concernant notamment les directives anticipées) doit être signalé au médecin traitant afin d'en permettre la prise en compte.- Il est également toujours possible que le patient et/ou son entourage changent d'avis lorsqu'ils sont confrontés à la situation d'urgence.➤ Par défaut, il est recommandé de revalider la fiche de façon semestrielle.➤ Il est indispensable de transmettre la fiche réactualisée au SAMU ET à l'ensemble des médecins intervenant auprès du patient.➤ En cas de décès du patient : il est important de prévenir le SAMU pour mise à jour de la base de données.	<p>Où cette fiche est-elle classée ? Quelle est son accessibilité ?</p> <ul style="list-style-type: none">➤ Du côté du médecin rédacteur :<ul style="list-style-type: none">✓ Dans le dossier patient conservé dans la structure (cabinet libéral ou établissement si médecin spécialiste) sous format papier ou informatisé.✓ Cette fiche peut aussi rester au domicile du patient, sous forme libre ou cachetée selon la modalité la plus adaptée choisie par le médecin rédacteur.➤ Du côté du SAMU :<ul style="list-style-type: none">Au sein du logiciel Centaure, commun aux 3 SAMU départementaux et qui devrait avoir un lien direct possible avec le DMP.➤ (A terme) Accessible à tous les professionnels de santé autorisés par le patient lors de la création du DMP et au patient lui-même, par connexion web (sans même avoir à passer par un envoi mail) : au sein du DMP du patient.	
<p>Aide au remplissage pour l'item « Projet de vie »</p> <ul style="list-style-type: none">➤ Il est conseillé d'y indiquer :<ul style="list-style-type: none">✓ Les objectifs de soins actuels (limiter la douleur, conserver l'autonomie, alimentation plaisir, tenir jusqu'à un événement particulier, ...)✓ La ou les thérapeutique(s) qui a (ont) été limitée(s), si des protocoles anticipés ont été prescrits et si des médicaments/ou matériel sont à disposition à domicile : D✓ Le lieu souhaité du décès✓ Et tout autre élément que vous jugez utile pour l'urgentiste qui prendra en charge le patient	<p>Item « Service d'hospitalisation possible de répit »</p> <ul style="list-style-type: none">➤ Cela nécessite d'avoir au préalable présentés les offres possibles sur le territoire de proximité.➤ Il est souhaitable de contacter le service concerné pour lui présenter la situation et pour s'assurer de son accord.➤ Une hospitalisation dans ce service ne se fera bien-sûr qu'en fonction des places disponibles le moment venu.	